Conseil Municipal de Salaise sur Sanne

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le lundi 23 mai 2016, à 18 heures 30, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles VIAL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26 (15 ou 14 présents*, 8 ou 7 pouvoirs*, 3 ou 4 absents*)

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 17 mai 2016

PRESENTS : Mr Gilles VIAL, Mme Françoise BUNIAZET, MM Gérard PERROTIN, Fernand FRANCES, Nicolas CHARREL, Jean-Paul CALDART, Mme Christine BION, MM Philippe GALLARD, Gilbert DUBOURGNON, Mmes Sabine VERIS* (à partir du vote n°2016-05-23/44), Valérie BONO, Mr Xavier AZZOPARDI, Mme Véronique BOUTEILLON, MM Nicolas LO, Yassine ID NASSER MEDJANI.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Dominique GIRAUD à Mr Jean-Paul CALDART
Mme Roselyne MEDINA à Mr Nicolas CHARREL
Mme Michèle BET à Mme Françoise BUNIAZET
Mme Michèle SARRAZIN à Mr Gérard PERROTIN
Mme Marie SIMONNET à Mme Valérie BONO
Mme Christine ROBIN* à Mme Sabine VERIS*
Mme Martine ESCOMEL à Mme Véronique BOUTEILLON
Mme Sandrine SEYSSEL à Mr Fernand FRANCES

ABSENTS - EXCUSES : MM François RIGOUDY, Paul GAONA, Aurélien GENOSY.

Mme Françoise BUNIAZET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

*** selon les votes**

Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :

Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 25 avril 2016

N° 2016-05-23/43

Le relevé de décisions du 25 avril 2016 a été diffusé le 4 mai 2016.

Après délibération, document approuvé, à l'unanimité des présents et représentés, soit 21 votants (14 présents, 7 pouvoirs, 4 absents).

Arrivée de Madame Sabine VERIS avec pouvoir pour Madame Christine ROBIN (soit 15 présents, 8 pouvoirs et 3 absents).

Finances

Subventions Rhodia Club : convention

La convention avec l'association concernant l'utilisation des locaux, l'activité du Rhodia Club et les subventions est conclue pour 3 ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Cette convention est signée par les communes de Roussillon, Péage de Roussillon et Salaise sur Sanne et le Rhodia Club. Le montant des subventions sera réexaminé chaque année, suivant l'évolution financière de la commune.

Le conseil municipal souhaite l'établissement de deux conventions différentes afin de différencier les affaires intercommunales de celles spécifiques liant la commune de Salaise-sur-Sanne et le Rhodia-Club. Ce dossier sera étudié lors du prochain conseil municipal qui fera suite à une rencontre avec les dirigeants du Rhodia-Club.

Personnel communal

N° 2016-05-23/44

Modification de la grille des emplois communaux

Création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe – suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe

Un agent des services techniques ayant réussi le concours d'adjoint technique 1ère classe, le bureau municipal du 12 mai 2016 a émis un avis favorable à sa nomination sur ce grade.

En conséquence, il convient de créer un poste d'adjoint technique 1ère classe à temps complet, et de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe précédemment occupé par l'agent, avec effet au 1er juin 2016.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés, soit 23 votants (15 présents, 8 pouvoirs, 3 absents).

Enfance Jeunesse

N° 2016-05-23/45

Proposition de règlement intérieur et de tarification pour l'Espace Jeu

L'Espace Jeu a pour objectif de créer du lien social et intergénérationnel et d'accompagner la fonction parentale en s'appuyant sur le jeu sous des formes multiples.

Il propose du jeu sur place, sans prêt de jeux et s'adresse à un large public, enfants, jeunes, adultes, familles, structures et professionnels.

Au vu de l'évolution de son fonctionnement, il est proposé d'adopter un règlement intérieur visant à formaliser le cadre des accueils et d'appliquer une tarification sous forme de cotisation annuelle selon la grille suivante :

1. Gratuité pour les Salaisiens.
2. Pour les extérieurs :
   - ✓ 5 € par an par assistante maternelle.
   - ✓ 15 € par an et par famille.
   - ✓ 30 € par an pour les structures.

Le bureau municipal en séance du 31 mars 2016 a émis un avis favorable à la proposition de règlement intérieur.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, soit 23 votants (15 présents, 8 pouvoirs, 3 absents) <u>décide</u> :

- ✓ **d'approuver le projet de règlement intérieur de l'Espace Jeu tel que présenté,**
- ✓ **de reporter le vote de la tarification après révision globale des tarifs municipaux.**

Médiathèque municipale Elsa Triolet

N° 2016-05-23/46

Convention avec le Département de l'Isère pour le Pack loisirs

Les collégiens peuvent chaque année bénéficier du Pass'sport et Pass'culture proposés par le Département de l'Isère.

Des modifications ont été apportées par la nouvelle majorité du Département de l'Isère. Elles consistent à l'élargissement des activités du chéquier jeunes.

Il convient de signer une nouvelle convention avec le Département de l'Isère, afin de donner la possibilité aux collégiens du territoire de régler leur adhésion à la médiathèque avec un chèque culture du carnet proposé.

Le bureau municipal en séance du 12 mai 2016 a émis un avis favorable à la proposition de convention Pack loisirs avec le Département de l'Isère.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés, soit 23 votants (15 présents, 8 pouvoirs, 3 absents).

Publié le 1er juin 2016

Affiché du 1er juin 2016 au 1er août 2016